

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.07.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 21.07.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Trifolin
- **Code du produit:** 226405
- **Numéro d'enregistrement** W-934
- **UFI:** 8TXH-8Y5E-FGA3-DR3D
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- **Catégorie du produit** PC27 Produits phytopharmaceutiques
- **Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.07.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 21.07.2026

Nom du produit: Trifolin

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

MCPB-Na

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· 2.3 Autres dangers

· **PBT:** Non applicable

· **vPvB:** Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** concentré soluble dans l'eau avec MCPB-sodium:

· Composants dangereux:

CAS: 6062-26-6	MCPB-Na	38,1%
EINECS: 227-989-3	⚠ Acute Tox. 4, H302	
CAS: 77-92-9	acide citrique	1,3%
EINECS: 201-069-1	⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· **Remarques générales:** En cas de malaise, consulter un médecin.

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 21.07.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 21.07.2026

Nom du produit: Trifolin

(suite de la page 2)

- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir.
Demander un conseil médical/une aide médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une légère irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion : Douleurs abdominales, nausées. L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements. Peut provoquer une irritation du tractus digestif.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique.
Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Eau pulvérisée en jet. Poudre sèche d'extinction. Mousse de nettoyage. Dioxyde de carbone.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de dégagement de fumées toxiques.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection.
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Pour l'élimination, placer dans des récipients appropriés et fermés.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Éviter la formation de particules respirables
- **Préventions des incendies et des explosions:** Mesures habituelles de prévention des incendies.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.07.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 21.07.2026

Nom du produit: Trifolin

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.
> 0°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Produit phytosanitaire
Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

77-92-9 acide citrique

VME	Valeur momentanée: 4 e mg/m ³ Valeur à long terme: 2 e mg/m ³ SSc;
-----	--

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une bonne ventilation du lieu de travail.

Des douches oculaires et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate d'une exposition potentielle.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Retirer immédiatement les vêtements souillés et les nettoyer soigneusement avant de les réutiliser.

· **Protection respiratoire:**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (par exemple EN 14387 Type ABEK)

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Caoutchouc chloroprène

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.07.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 21.07.2026

Nom du produit: Trifolin

(suite de la page 4)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

(EN 166)

Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· Couleur:	Brun foncé
· Odeur:	Genre phénol
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C (1.013 hPa)
· Point d'éclair	> 100 °C
· pH à 20 °C	9,5-10,5
· Viscosité:	
· Dynamique à 40 °C:	22 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible.
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) à 20 °C	1,32 log POW (pH7, MCPB)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,158 g/cm ³

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.07.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 21.07.2026

Nom du produit: Trifolin

(suite de la page 5)

- | | |
|--|-------|
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
Ce produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Pas de réactions dangereuses si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- **10.4 Conditions à éviter**
Aucune dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Chaleur.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Acide fort
Base fort
Oxydant fort
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	500 - 2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	> 5,52 mg/l (rat)

77-92-9 acide citrique

Oral	LD50	3 g/kg (rat)
------	------	--------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
pH: 9.8 – 10.5
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque des lésions oculaires graves.
pH: 9.8 – 10.5
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.07.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 21.07.2026

Nom du produit: Trifolin

(suite de la page 6)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Autres informations écotoxicologiques:

14 d ErC50 (Myriophyllum spicatum) 2.15 mg/L

14 d ErC10 (Myriophyllum spicatum) 0.276 mg/L

EC10 (Myriophyllum spicatum) 0.171 mg/L (longueur totale des pousses)

NOErC (Myriophyllum spicatum) 0.305 mg/L (longueur totale des pousses - taux de croissance)

· Toxicité aquatique:

EC50/ 48h	55 mg/l (daphnia magna)
EC50/ 72h	> 10 mg/l (Navicula pelliculosa)
EbC50/ 7d	105 mg/l (lemna gibba)
LC50/ 96h	4,3 mg/l (truite arc-en-ciel)
NOEC	1,3 mg/l (poisson) (Pimephales promelas)

77-92-9 acide citrique

LC50/ 96h (statique) 1516 mg/l (poisson) (Lepomis macrochirus)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas facilement biodégradable.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Trifolin

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow): 1.33

Faible potentiel de bioaccumulation

Acide citrique (CAS No. 77-92-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow): -1.72 (20 °C)

· 12.4 Mobilité dans le sol

Trifolin

Adsorption dans le sol.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable

· **vPvB:** Non applicable

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· **Code déchet:** 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Remettre les récipients vides non nettoyés à la collecte des ordures.

Remettre les restes de produits phytosanitaires pour élimination à un centre de collecte communal, à un centre de collecte pour déchets spéciaux ou au point de vente.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.07.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 21.07.2026

Nom du produit: Trifolin

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification - ADR, IMDG, IATA	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR - IMDG, IATA	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (MCPB) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (MCPB)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport - ADR, IMDG, IATA  - Classe - Étiquette	9 Matières et objets dangereux divers. 9
14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement - Marine Pollutant: - Marquage spécial (ADR): - Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur - Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): - No EMS: - Stowage Category	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A, S-F A
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
- ADR - Quantités limitées (LQ) - Quantités exceptées (EQ) - Catégorie de transport - Code de restriction en tunnels	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 (-)
- IMDG - Limited quantities (LQ) - Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh, RS 916.161)
 - Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 21.07.2026 Numéro de version 2.0 (remplace la version 1.0)

Révision: 21.07.2026

Nom du produit: Trifolin

(suite de la page 8)

*Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)**L'utilisation sur les toits et les terrasses, sur les aires de stockage, sur et le long des routes, des chemins et des places, sur les talus et les bandes vertes le long des routes et des voies ferrées est interdite.**Destiné exclusivement à un usage professionnel.*

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

- **Classe de pollution des eaux:**

*Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classer et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.**Classe A (auto-classification)*

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

*Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.**Éviter chaque contact inutile avec le produit.**L'emploi abusif peut nuire à la santé.***RUBRIQUE 16: Autres informations***Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

- **Phrases importantes**

*H302 Nocif en cas d'ingestion.**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**H335 Peut irriter les voies respiratoires.*

- **Service établissant la fiche technique:** Stähler Suisse SA

- **Contact:**

*Stähler Suisse SA**Henzmannstrasse 17A**CH-4800 Zofingen**Tel.: +41 (0) 62 746 80 00**info@staehler.ch**www.staehler.ch*

- **Date de la version précédente:** 28.01.2019

- **Numéro de la version précédente:** 1.0

- **Acronymes et abréviations:**

*ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2*

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**